

# SCOLARITÉ PÉDAGOGIQUE LSH

---

**Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi de 9h à 11h45  
Rez-de-Chaussée du Bâtiment Y.**

La scolarité pédagogique vous accueille au rez-de-chaussée du bâtiment Y tous les matins (sauf en période de saisie des notes et pendant les délibérations des jurys).

Les inscriptions pédagogiques (inscriptions aux examens)

L'inscription pédagogique a lieu après l'inscription administrative annuelle, elle est obligatoire et fixe le contrat pédagogique entre l'étudiant et l'université.

L'inscription pédagogique vaut inscription aux examens. Les étudiants s'inscrivent en ligne sur le lien suivant, sauf les étudiants inscrits en Licence Pro, en Master MEEF, Master Miro, en DU, au DAEU :

<https://inscriptions.univ-perp.fr/pedago>

Une fois l'inscription pédagogique effectuée, l'étudiant doit imprimer et ramener son inscription, muni d'une photo à la scolarité pédagogique LSH.

Pour les étudiants de Licence Pro et Master MEEF : L'étudiant doit se rendre à la scolarité pédagogique pour retirer la fiche d'inscription et renseigner ses choix d'option.

Pour les DU, DAEU, Miro, vous pouvez vous renseigner auprès de la scolarité LSH.

Si l'étudiant souhaite effectuer un changement d'option, il doit se rendre à la scolarité pédagogique pour remplir le document prévu à cet effet, si les délais ne sont pas dépassés (la date limite des changements d'option sera renseignée, par affichage, et sur la fiche d'inscription pédagogique pour les filières concernées et rappelée par les secrétariats de département).

Si l'étudiant a validé un ou plusieurs enseignement(s) au sein d'une autre filière ou d'une autre université, il doit impérativement remplir un plan d'étude afin d'en demander la validation. Il sera soumis à la commission pédagogique correspondant à l'inscription de l'étudiant, qui acceptera ou non la demande. Pour les étudiants de l'UPVD redoublants dans la filière, les validations sont automatiques.

**Attention : L'inscription aux examens permet la saisie des notes. Sans inscription aux examens en temps et en heure, vous ne pourrez prétendre à d'éventuels résultats. Si cette inscription n'est pas réalisée, l'étudiant boursier pourrait être déchu de ses droits pour l'année en cours.**

## [LE FICHIER](#)

## CONTACTS SCOLARITÉ

RESPONSABLE SCOLARITÉ PÉDAGOGIQUE  
LETTRES ET LANGUES

[Jean-Marc MESTRES](#)

04 30 19 81 34

[Angélique BERTOT](#)

04 68 66 22 13

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

---

[Inscription pédagogique aux examens obligatoire 2019-2020](#)

[Tutoriel pour Inscription pédagogique Web](#)

[Charte des examens](#)

[Annexe charte des examens](#)

[Règlement des enseignements LSH](#)

[justificatifs d'absences et délais](#)

[Présidents de Jury LSH 2019-2020](#)

[Présidents de Jury DU LSH 2019-2020](#)

[Calendrier universitaire général 2019-2020 LSH](#)

Mise à jour le 3 décembre 2019